

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2022
Séance du 6 octobre 2022**

N° 24

**Objet : Agence de
Développement des Alpes de
Haute Provence (AD04)
désignation d'un délégué**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Madame Carole TOUSSAINT, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n°30 du 5 avril 2018, Provence Alpes agglomération a adhéré à l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence dans le cadre de sa compétence développement économique.

Pour mémoire l'Agence est issue du rapprochement de la mission de développement économique (MDE) et de l'agence de développement touristique (ADT). La nouvelle structure, AD 04, a été créée le 16 février 2018. Elle a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés du territoire pour amplifier le rayonnement et la notoriété des Alpes de Haute Provence. En partenariat étroit avec les institutions et les professionnels locaux, elle conduit la stratégie du département en faveur de l'attractivité du territoire.

Acteur de terrain, son équipe pluridisciplinaire assure la promotion de la destination « Alpes de Haute Provence » en France et à l'étranger et propose un accompagnement sur mesure pour les acteurs touristiques du département.

L'AD 04 organise son action autour des missions suivantes :

- Promouvoir le territoire auprès des porteurs de projets. Notamment sur les filières d'activités phares du département : cosmétique, agroalimentaire, tourisme, énergies
- Prospector des industriels en France et à l'étranger en recherche de sites d'implantation. Par exemple avec la présence sur des salons, la veille presse, l'e-mailing, le phoning,...
- Accueillir et accompagner les entreprises sur le territoire en leur proposant une offre de services sur-mesure.
- Contribuer à la stratégie de développement économique des Alpes de Haute Provence avec les acteurs économiques locaux

Conformément à l'article 11 des statuts de l'AD 04, Provence Alpes Agglomération dispose de deux représentants qui siégeront au sein du collège des collectivités publiques du Conseil d'administration.

Lors de sa séance du 9 février 2022, le conseil a désigné Madame Patricia Granet-Brunello et Monsieur Patrick Vivos pour siéger au sein du conseil d'administration de l'AD 04.

Madame Patricia Granet Brunello ne peut plus siéger à l'AD 04.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner un représentant afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'AD04.

La candidature proposée en séance est :

- Bernard PIERI

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la Présidente.

Monsieur Bernard PIERI est désigné pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du conseil d'administration de l'AD04.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20221006-24_06102022